



**Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb\_Pb, Arsenic\_As, Cadmium\_Cd et Nickel\_Ni)  
dans l'air ambiant  
Site Neuves-Maisons -Moyenne Année Civile 2020**

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 4 périodes de 2\*1 semaine réparties dans l'année

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Neuves-Maisons (Dept.54)

Unité :  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour le plomb et  $\text{ng}/\text{m}^3$  pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR\*

Validation des données : les mesures 2020 ont été expertisées.

\*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) au 31/12/20	Cd ( $\text{ng}/\text{m}^3$ ) au 31/12/20	As ( $\text{ng}/\text{m}^3$ ) au 31/12/20	Ni ( $\text{ng}/\text{m}^3$ ) au 31/12/20
Moyenne année civile 2020	<0,1 (0,0096)	<1 (0,4)	<1 (0,4)	<1 (0,9)
Valeur cible/Valeur limite_ année civile	<b>0,5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>20</b>

**Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds des 12  
derniers mois sur le site de Neuves-Maisons**

